

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mr Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Philippe BUISINE (pouvoir à M. Damien DELAIRE) – Mme Nathalie MASSON – (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART) – Mme Capucine MAYEUR (pouvoir à M. Grégoire HAMY) – Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à Mme Christiane MEURILLON).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2023-32 - Objet : Adhésion à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Rapporteur : M. Christophe GAQUIERE.

En application de l'article L211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

Afin de répondre aux exigences des dispositions précitées et dans une démarche de mutualisation, il a été décidé de créer un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) composé de communes des territoires de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault.

Par suite, le Conseil Municipal de Verlinghem a approuvé par délibération n° 2023-19 du 6 avril 2023, les dispositions de l'arrêté de périmètre édicté par le Préfet du Nord en date du 17 janvier 2023 ainsi que les statuts annexés.

À la lettre des dispositions de l'article 6° des statuts du SIVU pris en application des articles L. 5211- 7, L. 5211-8, L. 5212-6 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal de Verlinghem doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi ses membres. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Par dérogation, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Chaque délégué disposera d'une seule voix au sein du comité syndical et devra siéger au comité syndical. Le mandat des délégués a la même durée que le mandat municipal.

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de périmètre du 17 janvier 2023, notifié le 18 janvier 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-19 du 6 avril 2023 portant approbation de l'arrêté préfectoral de périmètre et des statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale,

Le Conseil Municipal est par conséquent appelé à élire le délégué titulaire et le délégué suppléant pour le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) relatif à la création et la gestion de la fourrière intercommunale dédiée à l'accueil et à la garde d'animaux dangereux et errants.

Oui l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'élire Madame Elsa BLANQUART en qualité de déléguée titulaire et Madame Capucine MAYEUR en qualité de déléguée suppléante.**

Le secrétaire de séance,
Grégoire HAMY.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 11/07/2023
et de la publication le 12/07/2023 Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2023_32
Objet :	Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant du conseil municipal au SIVU de gestion de la fourrière animale
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-07-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Désignation de représentants
Identifiant unique :	059-215906116-20230706-DEL_2023_32-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20230706-DEL_2023_32-DE-1-1_0.xml	text/xml	961 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2023_32.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20230706-DEL_2023_32-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	123.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 juillet 2023 à 16h15min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 juillet 2023 à 16h15min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 juillet 2023 à 16h15min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 juillet 2023 à 16h15min41s	Reçu par le MI le 2023-07-11